



**PROCÈS-VERBAL
DU COMITÉ SYNDICAL
DU MERCREDI 11 DÉCEMBRE 2019
A 20h30**

Étaient présents :

- **Communauté d'Agglomération de Marne-et-Gondoire :**

Ali BOUCHAMA, Jacques DELPORTE, Serge DUJARRIER, Laurent SIMON, Laurent DELPECH, Claude DUMONT, Michael CHAPOTELLE.

- **Val d'Europe Agglomération :**

Fernand VERDELLET, Guillaume BIETH, Benoît FROMEAUX, Servais YAHOUEDOU.

- **Communauté d'Agglomération Paris Vallée de la Marne :**

Danielle KLEIN POUCHOL, Annie DENIS, Monique HOUSSOU.

Avaient donné pouvoir :

Michel VERMOT à Annie DENIS
Olivier PAUPE à Jacques DELPORTE.

À la convocation des délégués titulaires, était jointe une note explicative de synthèse résumant l'ensemble des points.

Le Quorum est atteint.

La séance a été ouverte à 20h39.

Le Président propose à M. VERDELLET (Val d'Europe Agglomération), qui l'accepte, d'être secrétaire de séance.

I.01 Approbation du procès-verbal de la réunion du Comité Syndical du 6 novembre 2019

Le Président rappelle les points abordés lors du Comité Syndical du 06 novembre 2019.
Aucune observation n'est formulée par le Comité.

Entendu l'exposé du Président :

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical,

APPROUVE le Procès-Verbal de la séance du Comité syndical du 06 novembre 2019.

APPROUVE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES.

I.02 Autorisation d'ouverture anticipée des crédits de la section d'investissement pour l'exercice 2020.

M. VERDELLET présente le point.

CONSIDÉRANT :

- le vote du budget 2020 prévu pour le premier trimestre de l'année et la nécessité pour le SIAM d'engager de nouvelles dépenses d'investissement jusqu'au vote du budget de l'année, à hauteur maximum du quart des crédits d'investissement ouverts pour l'année budgétaire 2019,
- que cette mesure ne concerne pas les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette qui viennent à échéance avant le vote du budget et pour lequel l'exécutif a le droit de mandater, ainsi que les restes à réaliser de 2019 qui s'exécutent automatiquement,
- que le montant de la section d'investissement du budget 2019, amputée du chapitre 16 qui ne doit pas être pris en compte, s'élève à **8 524 066.75 €**,
- que le quart des crédits correspond au montant de **2 131 016.69 €**,

ENTENDU l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical,

APPROUVE :

- l'ouverture des crédits comme suit dans le tableau ci-dessous :

Chapitres	Articles	Détail des besoins d'ouverture de crédit jusqu'au vote du budget 2020	Crédits ouverts (€) (BP+DM)	Proposition (€) (25 % des crédits ouverts)
20		Immobilisations incorporelles	145 230,91	36 307,73
	2031	Frais d'études	126 015,91	31 503,98
	2033	Frais d'insertion	15 215,00	3 803,75
	2051	Concessions, droits similaires	4 000,00	1 000,00

Chapitres	Articles	Détail des besoins d'ouverture de crédit jusqu'au vote du budget 2020	Crédits ouverts (€uros) (BP+DM)	Proposition (€uros) (25 % des crédits ouverts)
21		Immobilisations corporelles	1 780 446,15	445 111,54
	2115	Terrains bâtis	900 000,00	225 000,00
	21351	Bâtiments d'exploitation	155 000,00	38 750,00
	21355	Bâtiments administratifs	103 000,00	25 750,00
	21532	Réseaux d'assainissement	26 313,80	6 578,45
	21562	Service d'assainissement	414 000,00	103 500,00
	2181	Installations générales, agencement, aménagement divers	20 055,18	5 013,79
	2182	Matériel de transport	438,16	109,54
	2183	Matériel de bureau et matériel informatique	152 898,18	38 224,54
	2184	Mobilier	700,00	175,00
	2188	Autres	8 040,83	2 010,21
23	/	Immobilisations corporelles	6 598 389,69	1 649 597,42
	2313	Constructions	1 307 475,64	326 868,91
	2315	Installations, matériel et outillage techniques	5 150 914,05	1 287 728,51
	238	Avances et acomptes versées...	140 000,00	35 000,00
TOTAL			8 524 066,75	2 131 016,69

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS.

I.03 Rapport d'Orientations Budgétaires 2020.

Sur invitation du Président, M. Moskovoy rappelle les compétences et la composition du Siam. Il présente ensuite les données relatives au personnel et à la durée du travail. Il rappelle les orientations budgétaires votées en 2019 et en précise les réalisations. Il indique les enjeux et objectifs 2020 identifiés.

M. Verdellet présente l'analyse financière rétrospective ainsi que la projection 2020. Le montant de la surtaxe proposé au titre du premier semestre 2020 est de 0,50 €/m³, soit un maintien au montant actuel.

M. Delpech souhaite rappeler que les élus avaient prévu de rebaisser la surtaxe du Siam, même symboliquement. Les renégociations du contrat de Concession pour l'exploitation des unités de traitement des eaux usées, réalisation et exploitation de la future unité de méthanisation permettent toutefois aux usagers de s'y retrouver.

M. Delporte précise qu'il demeure encore des inconnues. L'objectif est de ne pas faire du yoyo. Le bureau syndical était convenu d'attendre les orientations de la prochaine mandature afin de laisser au prochain conseil syndical toute latitude.

M. Delpech dit qu'il est vrai que la précédente mandature n'avait pas tenu compte de l'avenir, et qu'il y a de superbes réalisations au Siam. Il souhaite que soit montré l'effort de renégociation de la DSP, qui a un impact de baisse pour l'utilisateur sur la part assainissement Siam.

M. Delporte dit que le futur contrat de concession traitement permettra une baisse du prix de l'assainissement pour l'utilisateur.

M^{me} Klein aurait préféré acter une nouvelle baisse de la surtaxe. Mais au vu des arguments avancés au bureau syndical, elle ne s'oppose pas au maintien du prix de la surtaxe pendant cette phase de transition de 6 mois mais espère que le prochain mandat sera celui de la baisse.

M. Delpech propose d'informer les usagers la baisse de la part Siam dans sa globalité.

M. Simon partage cet avis. Et précise que la surtaxe Siam n'augmente pas malgré l'inflation, ce qui revient à une légère baisse.

M. Verdellet explique que ce qui compte pour l'utilisateur, c'est ce qui est payé à la sortie. La répartition lui est peu importante. Et qu'il faut communiquer globalement sur la baisse de la part assainissement plutôt que le maintien de certaines composantes du prix de l'eau.

CONSIDERANT que la note explicative de synthèse et les documents d'analyse, *jointes en annexes*, nécessaires au **Débat d'Orientations Budgétaires**, ont été soumis au Bureau syndical le 4 décembre 2019,

ENTENDU l'exposé du Président commentant aux membres du Comité syndical l'ensemble des documents d'analyse qui leur ont été remis et qui sont nécessaires au **Débat d'Orientations Budgétaires 2020**,

Après en avoir débattu, le Comité Syndical,

DÉBAT des orientations et informations figurant dans le rapport communiqué à cet effet.

APPROUVE les orientations budgétaires relatives à l'exercice 2020.

ADOpte A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES.

I.04 Fixation du montant de la surtaxe syndicale 2020.

Conformément aux débats du précédent point, il est convenu par le Comité syndical de communiquer sur la baisse de la part Siam dans sa globalité, dans la limite de ce que la période pré-électorale permet.

ENTENDU l'exposé du Président tenant compte du Débat d'Orientations Budgétaires 2020 considéré ci-avant, proposant de maintenir le montant de ladite surtaxe pour le 1^{er} semestre 2020 à **0.50 euros/m³** (cinquante centimes d'euros),

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical,

DECIDE de maintenir le montant de la surtaxe syndicale pour le 1^{er} semestre 2020 à **0.50 euros/m³** (cinquante centimes d'euros), à compter du 1^{er} janvier 2020.

DIT que la recette d'exploitation correspondante sera imputée au chapitre 70 « *ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises* » – article 70611 « *redevances d'assainissement collectif* » du budget du Siam.

ADOpte A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES.

I.05 Fixation du montant des frais de représentation du Directeur général des services.

Sur invitation du Président, M. Moskovoy présente ce point, en précisant que la proposition 2020 est identique à celle votée au titre de l'année 2019.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical,

DECIDE d'autoriser le remboursement des dépenses de représentation (les frais de repas, de réception et de documentation) dûment justifiées au titulaire de l'emploi fonctionnel de Directeur Général des Services.

FIXE l'enveloppe « frais de représentation » inhérente à l'emploi fonctionnel de Directeur Général des Services à hauteur de 1 200 € au titre de l'année 2020.

DIT que cette dépense sera imputée à l'article 6536 du budget 2020.

ADOpte A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES.

I.06 Habilitation à donner au Centre de Seine et Marne, de souscrire pour le compte du Siam un contrat d'assurance des risques statutaires.

Sur invitation du Président, M^{me} Melo présente ce point et précise que ce contrat donne habilitation au centre de gestion pour passer le contrat d'assurance du personnel. C'est un contrat cadre.

ENTENDU l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical,

ARTICLE 1 :

AUTORISE le Président à donner mandat au Centre de Gestion afin de souscrire pour son compte des conventions d'assurance couvrant les risques statutaires du personnel auprès d'une compagnie d'assurances agréée, cette démarche pouvant être entreprise par plusieurs collectivités territoriales intéressées selon le principe de la mutualisation.

Les caractéristiques de ces conventions seront les suivantes :

- Durée du contrat : 4 ans à effet du 1^{er} janvier 2021.
- Régime du contrat : Capitalisation.
- La collectivité souhaite les agents titulaires ou stagiaires affiliés à la CNRACL.
garantir :

ARTICLE 2 :

Si les résultats obtenus sont jugés satisfaisants, la collectivité charge le Centre de Gestion de Seine-et-Marne de l'assister dans les actes d'exécution du présent marché une fois celui-ci souscrit, par le biais d'une convention de gestion.

Dans le cas où elle ne donne pas suite aux propositions issues du marché, la collectivité prend acte qu'elle devra s'acquitter d'une somme forfaitaire déterminée selon la strate de l'effectif :

- Contrats standards IRCANTEC (pas de seuil) et CNRACL (jusqu'à 29 agents)	50 €
- Compris entre 30 et 199 agents CNRACL	300 €
- Compris entre 200 et 499 agents CNRACL	500 €
- À partir de 500 agents CNRACL	700 €

ARTICLE 3 :

AUTORISE le Président à signer le mandat et les conventions résultant du mandat donné.

ADOpte A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES.

I.07 Renouvellement d'adhésion, pour 2020, au service de médecine préventive du Centre de Gestion de Seine-et-Marne.

Sur invitation du Président, M^{me} Melo présente ce point. Elle indique que cette convention annuelle est passée pour les visites médicales essentiellement, qui sont obligatoires tous les 2 ans.

ENTENDU l'exposé du Président

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical,

DECIDE de renouveler pour 2020 l'adhésion du Siam au service de médecine préventive du Centre de Gestion de Seine-et-Marne.

AUTORISE le Président à signer la convention avec le Centre de Gestion de Seine-et-Marne.

DIT que la dépense correspondante sera inscrite au budget 2020.

ADOpte A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES.

I.08 Renouvellement de la convention unique pour 2020 relative aux missions optionnelles du Centre de Gestion de Seine-et-Marne.

Sur invitation du Président, M^{me} Melo présente ce point. Elle rappelle que le Centre de Gestion de Seine-et-Marne a mis en place une convention unique afin de faciliter le recours aux prestations proposées dans le domaine des ressources humaines. Cette convention doit être renouveler chaque année.

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Président indiquant que les prestations du Centre de Gestion consistent selon diverses modalités, en des services d'accompagnement pédagogique, d'expertise ou de gestion, effectuées à la demande de l'autorité territoriale,

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical,

APPROUVE la convention unique pour l'année 2020 relative aux missions optionnelles du Centre de Gestion de Seine-et-Marne.

AUTORISE le Président à signer la convention avec le Centre de Gestion de Seine-et-Marne et ses éventuels avenants.

ADOpte A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES.

I.09 Liste des conventions de déversement d'effluents des industriels signées par le Président sur délégation du Comité Syndical.

ENTENDU l'exposé du Président présentant la liste des conventions de déversement d'effluents industriels signées sur délégation du Comité Syndical,

Le Comité Syndical,

PREND ACTE de la liste des conventions de déversement d'effluents industriels signées sur délégation du Comité Syndical, inscrites dans le tableau ci-après :

COMMUNE	ÉTABLISSEMENT	ACTIVITÉ DE L'ENTREPRISE	TYPE DE DOCUMENTS	DATE DE SIGNATURE
CHANTELOUP-EN-BRIE	HOTELIERE DU PARC	Hôtellerie	Convention Assimilée Domestique	11-oct-19
MONTEVRAIN	LABORATOIRE BOIRON	Fabrication et conditionnement de médicaments homéopathiques	Convention de déversement	16-oct-19
LAGNY-SUR-MARNE	LAGNY AUTO SERVICES	Entretien courant et réparation rapide de véhicules	Convention de déversement	16-oct-19
LAGNY-SUR-MARNE	MCDONALD'S EST PARISIEN	Restauration rapide	Convention Assimilée Domestique	04-nov-19
BAILLY-ROMAINVILLIERS	VILLAGES NATURE	Hôtellerie, restauration et loisirs	Convention de déversement	22-nov-19

I.10 Listes des demandes de dégrèvements signées par le Président sur délégation du Comité Syndical.

ENTENDU l'exposé du Président présentant la liste des demandes de dégrèvements signées sur délégation du Comité Syndical,

Le Comité Syndical,

ADRESSE	COMMUNE	QUANTITÉ M3	MONTANT REMBOURSÉ DE LA PART ASSAINISSEMENT EN € (0,55 / m3)
26 avenue des Joncs	Saint-Thibault-des-Vignes	76	41,80

I.11 Point supplémentaire Cadhoc

M. Delporte indique qu'à la demande de la Trésorerie générale, une délibération est requise pour l'achat et l'attribution de chèques Cadhoc destinés au personnel du Siam pour le remerciement du travail effectué.

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Président précisant qu'il s'agit d'avantages en nature visant à remercier les agents pour leur investissement tout au long de l'année,

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical,

APPROUVE l'attribution de chèques cadeaux à l'occasion des fêtes de fin d'année.

AUTORISE le Président à effectuer toutes les démarches et à signer tout document se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

DIT que les crédits sont prévus au budget 2019.

ADOpte A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES.

II Informations et questions diverses

M. Delporte indique que la Région Île-de-France a décidé fin novembre d'élargir son aide financière dans le cadre des appels à projets aux stations d'épuration de plus de 100 000 équivalent-habitants.

Il précise que la récupération de TVA a permis au Siam de bénéficier de 564 000 € au titre des années 2017 et 2018, et remercie Virginie Roulon et Sophie Rodrigues pour leur implication.

Sauf changement majeur, les dernières dates de Comité syndical fixées sont :

- jeudi 23 janvier 2020 à 19h,
- et mercredi 5 février 2020 à 19h.

M. Delporte informe et invite les membres du Comité syndical à l'inauguration de la station GNV qui est programmée le 5 février 2020 de 10h à 14h.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 22h07.

***Le secrétaire de séance,
Fernand VERDELLET.***